

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

YON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	Trois mois	Six mois	Un an
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	5	10	18
ÉTRANGER (Union postale).....	8	16	30
	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef: M. FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourne

BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE 22 JANVIER

Nous commencerons notre nouveau feuilleton

DEUX MÈRES

PAR Emile RICHEBOURG

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Chambre n'a pas écouté sans sourire le trop long discours de M. Gambetta. Le premier ministre n'a trouvé aucun accent élevé, aucune phrase énergique; il a débité une page juridique sans couleur et sans relief. Un silence glacial l'a accueilli. Il sait maintenant le sentiment de l'assemblée; il devine le sort qui l'attend, et s'il pose la question de cabinet, il comprend dès maintenant que son échec sera sa chute irrémédiable.

L'impression a été désastreuse. M. Gambetta a essayé de l'atténuer, il a résumé l'effet général produit par la lecture de ce document. « L'attention était lassée par la minutie des détails. » La lassitude dure depuis plus longtemps; M. le ministre a tort de vouloir l'ignorer, c'est le pays qui est las d'exprimer toujours nettement sa volonté et de ne se voir jamais obéi. L'attitude de la Chambre trouvera un écho dans la population quand elle lira sur les murs, ce manifeste gouvernemental dû à un machiavel génois.

Cette conduite de la Chambre est digne; elle ne nous avait pas habitués à tant d'indépendance. Il est juste de dire que M. le président du Conseil persévère dans son interprétation erronée de la loi constitutionnelle. Il veut limiter les droits du Congrès. Ainsi, les Chambres prépareraient, chacune de son côté, un projet de réformes: ce serait la ligne de conduite toute tracée. Le Congrès, souverain, n'aurait qu'à la suivre. C'est contraire à la Constitution, il n'appartient ni à M. Gambetta, ni à la Chambre, ni au Sénat de fixer l'ordre du jour du Congrès. C'est une singulière théorie que celle développée par M. Gambetta: A quoi servirait cette ressource suprême, le Congrès, s'il n'était que le reflet de l'une ou de l'autre Chambre ou du gouvernement? On ne s'imagine pas un tribunal de première instance délimitant les travaux d'une Cour d'appel. Le Congrès a été institué pour trancher les différends et pour apporter à la Constitution les modifications nécessaires. Nul n'est au-dessus de lui. C'est par un étrange abus de pouvoir et par la négation des lois organiques que M. Gambetta vient demander à la Chambre de tracer, dès aujourd'hui, la tâche du Congrès.

Si M. Gambetta avait cette finesse qu'on lui prête si obligeamment parfois, il attendrait la réunion des deux Chambres en Congrès, et devant ce terrain solide il défendrait ses arguments, il ferait prévaloir les idées qui lui semblent les meilleures. Il serait écouté, et il resterait l'observateur fidèle de cette constitution, dont lui, ministre, président du conseil, il n'a pas le droit de s'écarter. Des amis maladroits lui ont conseillé de braver l'opinion générale, de braver la Chambre; il l'a fait. Résultat: Un silence glacial a accueilli ses paroles. Le silence est aussi bien la leçon des ministres que la leçon des rois.

Il a insisté sur le scrutin de liste. La Chambre s'est ti. Cette question lui était trop personnelle; elle se trouvait plus vive que les autres paragraphes. Elle est devenue ironique au passage concernant les inamovibles. On en nommerait de nouveaux, mais on garderait les anciens: la loi n'a pas d'effet rétroactif. La Chambre s'est amusée de bon cœur. Le pays ne s'amusera pas moins. Il faut avouer que cette exposition est bizarre; on reconnaît dans

gèreux ou inutile le recrutement actuel, et on conserverait les inamovibles à ce recrutement.

La loi, qui n'a pas d'effet rétroactif pour les sénateurs, n'en aurait que pour les députés, dont on ne se généraliserait pas pour amoindrir rétroactivement le mandat qu'ils ont reçu et qu'ils doivent garder quatre ans.

Telles sont les vérités selon l'Evangile Léon Gambetta, elles ne seront pas du goût de tout le monde. Il s'est cependant fait très humble, sans métaphore et sans périphrase. Et c'est peut être même pour ne pas changer de tactique qu'il a dédaigné d'expliquer comment il résoudreait le problème de la délégation proportionnelle des conseils municipaux.

Que l'on se donne de mal, grands dieux, pour sortir de ces situations fausses! On veut démocratiser le suffrage restreint, on perd son temps; il reste toujours le suffrage restreint. L'institution des inamovibles est mauvaise, et on garde les inamovibles déjà nommés, et on n'est guère plus large pour l'élection des nouveaux. La froideur qui a accueilli M. Gambetta veut peut-être dire ceci: lorsqu'une institution est détestable, on ne l'améliore pas, on la supprime.

Georges LETELLIER.

LE SIÈGE

DU

RÉVEIL LYONNAIS

LES JOURNAUX

Plusieurs journaux ont parlé des faits graves qui se sont accomplis samedi soir dans nos bureaux. Le Progrès et le Nouvelliste, oubliant toute divergence d'opinion, se rappelant seulement l'esprit de solidarité qui doit animer tous les membres de la presse, ont qualifié comme ils le méritent ces actes de malfaiteurs.

Le Salut Public et la Décentralisation, bien que parfaitement au courant de la situation politique des individus qui s'intitulent anarchistes, les appellent nos amis et nous plaignent au sujet de cette singulière clientèle. Le langage de ces feuilles nous a surpris, car elles nous avaient habitués à plus de correction dans leur façon d'écrire.

Reste le Courrier. Avec le tact, le bon goût et le savoir-vivre qui lui sont habituels, ce journal édite quelques plaisanteries bêtes sur l'agression dont nous avons été victimes. Laissons de côté ces platitudes.

LES CAUSES

Tout le monde sait que, depuis notre création, nous lutons énergiquement contre les anarchistes de même que contre tous les ennemis de la République: bonapartistes, légitimistes, etc.

Ces individus, sans principes, sans dogmes, nous ont déclaré une guerre acharnée et ne perdent pas une occasion de nuire, soit à notre journal, soit au parti républicain radical dont il est l'unique organe.

Les anarchistes utilisent tous les moyens: la calomnie, l'injure, le mensonge et la violence, quand ils sont certains d'être dix fois plus nombreux que ceux qu'ils attaquent. A plusieurs reprises nous avons déjoué leurs manœuvres et à chaque nouvelle tentative contre la République, ils nous trouvent en face d'eux.

De là, une haine implacable contre nous et nos amis. Récentement, dans une réunion publique, un de nos amis le citoyen Vincent, ayant prononcé un discours énergique (attribué injustement à notre collaborateur H. Albert) contre les anarchistes, ils s'élevèrent en tribunal secret et décrétèrent la mort de notre ami. Ces gens-là ont la monomanie des tribunaux, seulement avant d'être jugés dans leurs caves, ils sont autre chose à la barre de la correctionnelle.

A la suite de discours dont nous parlons plus haut, une lettre signée: Taccusell, nous parvint au journal, on nous demandait l'adresse de notre ami Vincent. Cette lettre fut remise à ce dernier qui promit de répéter, à une prochaine réunion ce qu'il avait dit précédemment.

Mais tout cela ne suffisait pas pour autoriser l'emploi de la force contre nous. On prit pour prétexte quelques paroles prononcées, il y a quelques mois, par notre ami Henri Lapeyre, alors que nous avions le plaisir de le compter parmi nos collaborateurs. Il

n'avait fait, du reste, que répéter un fait connu de tout le monde, à savoir: que le nommé Bordat a été condamné, à l'âge de 16 ans pour complicité de vol et que, par conséquent, il ne peut-être électeur.

Le nommé Bordat protesta vivement, affirme qu'il est électeur, refuse de montrer son casier judiciaire quand on lui demande et, finalement, entre en fureur chaque fois que cette question est soulevée.

Le fait est que si on ne possédait des renseignements précis sur les antécédents de cet individu, on le croirait honnête: il est cafetier, et d'ordinaire les autorisations nécessaires ne sont données qu'aux personnes n'ayant subi aucune condamnation, à moins que pour des raisons particulières on ne croie devoir utiliser leurs relations.

La bande que dirige Bordat nous avait adressé une lettre protestant contre les agissements de la police de Paris lors de la manifestation Blanqui. Cette lettre était conçue en termes extrêmement violents et contenait plusieurs phrases sur le drapeau rouge; le fusil devait remplacer le bulletin; un appel aux armes, etc. Naturellement, nous refusâmes l'insertion de ce document.

Tout cela a amené la manifestation de samedi.

L'ASSAUT

Un peu après minuit, nous étions à travailler dans notre salle de rédaction, notre collaborateur Joannès Guy et l'auteur de ces lignes, quand la porte s'ouvrit bruyamment, livra passage à une bande d'individus ayant à leur tête le nommé Bordat; venait ensuite les sommités du groupe, Bernard, Crestin, De Amisiss, Pothey, Dupuy, ceux-là suivis par une cinquantaine de leurs séides.

Un peu surpris de cet envahissement extraordinaire, nous demandâmes à ces hommes ce qu'ils désiraient; l'un d'eux, le nommé Bordat, s'adressa à notre ami Guy et lui demanda de réfuter des paroles qu'il aurait prononcées devant un délégué de la Guillotière. Notre collaborateur répondit avec modération, ne niant nullement les propos qui lui étaient attribués.

Une vive discussion s'engagea à ce moment; un mot injurieux fut prononcé à notre adresse. Refusant de continuer de parler à des gens qui agissaient de la sorte, nous leur intimâmes l'ordre de se retirer, les menaçant des gardiens de la paix.

Dans leur groupe une voix s'éleva, criant:

Personne ne sortira! — Au même instant, Bordat s'avançant vers notre collaborateur Guy, le frappa violemment au visage en disant:

C'est vous qui remplacez le citoyen Lapeyre? voilà ce que je lui destinais. Ici, une courte observation: c'est l'auteur de ces lignes qui a l'honneur d'être le secrétaire de la rédaction du Réveil lyonnais, c'est donc lui qui a succédé au citoyen Lapeyre.

Après la voie de fait dont venait de se rendre coupable le cafetier Bordat, notre excellent ami et collaborateur Albert, qui s'était frayé un passage à travers les assaillants, s'interposa entre le citoyen Guy et son agresseur.

Nos chers camarades et collaborateurs, les typographes, intervinrent à ce moment. A l'appel de notre secrétaire de rédaction, M. Gastone, notre sympathique metteur en pages, qui avait assisté à une partie de la scène, pria un de ses collègues d'aller chercher des gardiens de la paix. L'un d'eux, M. Pichon, vint sortir; on l'en empêcha, les gens de Bordat criant:

On ne passera pas! personne ne sortira!

Le tapage commença alors, ainsi qu'un siège en règle.

LE SIÈGE

Les assaillants avaient eu le soin de faire appel au ban et à l'arrière-ban de leurs partisans. Toutes les forces donnaient. Ils avaient sagement fait garder les extrémités de la rue des Marronniers. Deux d'entre eux, armés de cannes à épée (ce détail est attesté par des témoins) gardaient la porte d'allée, par laquelle auraient pu sortir les assiégés. Et dans la rue, trente hommes se pressaient devant la porte du journal.

M. Pichon, typographe, persistant à vouloir sortir, est violemment frappé au-dessous de l'œil gauche, à l'aide d'un instrument contondant. Il est sérieusement blessé et se trouve dans l'impossibilité absolue de travailler pendant plusieurs jours.

Notre ami Albert essaya de dégager Pichon. Il est entouré par les soldats de Bordat, mais, grâce à son énergie et à sa vigueur, il a facilement raison de ces individus.

Dans la bagarre, la cloison qui sépare l'entrée du bureau de l'administration est renversée; les vitrages voient en éclats. Tout le monde est aux prises, on se bat, on se tire, on s'apostrophe. Un autre de nos camarades, typographe,

M. Gaillard, reçoit un coup violent sur la tête. Quelques un des assaillants, un peu malmenés, se sauvent dans la rue en appelant: au secours!

Pendant le conflit, le chef des anarchistes, Bernard, regarde d'un air placide toute cette confusion; il garde, cela est vrai, les mains dans ses poches; il ne prend pas part à l'action, mais d'un geste, d'un mot, il pouvait calmer ses hommes; il ne l'a pas fait: donc, il est coupable.

ARRIVÉE DE LA POLICE

Les assaillants sont enfin repoussés. Pour se venger, bravement, du dehors ils entourent leurs poings de mouchoirs et brisent nos vitres ainsi que celles de l'atelier de composition.

Le tapage continue dans la rue, mais tout à coup, on devine le pas cadencé des agents de l'autorité; alors, comme par enchantement, tous les anarchistes disparaissent.

Attention! disent-ils, voilà la rousse!

En effet, quelques minutes après la fuite des derniers anarchistes, un sous-brigadier des gardiens de la paix, accompagné de deux hommes, entre dans nos bureaux, franchissant à grand peine l'amoncellement de vitres brisées. Nous lui donnons les premiers renseignements devant faciliter le procès-verbal de constatation.

Puis tout étant rentré dans l'ordre, on se remit à l'ouvrage, chez nous, pour satisfaire en temps voulu à nos nombreux lecteurs du lendemain.

L'ENQUÊTE

M. Marroy, commissaire de police du quartier Bellecour, a commencé l'enquête dès hier matin.

A neuf heures, ce magistrat est venu recueillir les dépositions des habitants des maisons voisines du Réveil lyonnais.

Les déclarations de ces personnes sont extrêmement importantes. Toutes attestent, d'une façon indiscutable, la préméditation et le guet-apens. Deux témoins ont vu des cannes armées entre les mains des assaillants.

De onze heures à quatre heures, M. Marroy a entendu tous les autres témoins de l'affaire: MM. Joannès Guy, Pichon, Gaillard, H. Albert, Tony Loup, Gastone, Henry Lapeyre, Louis Olivier.

CONCLUSIONS

Sans vouloir préjuger des décisions de la justice, ce que nous ne nous permettrons jamais, nous croyons que si le marchand de vins Bordat est encore un peu électeur, à bon croire du moins, il ne le sera plus du tout prochainement et plusieurs de ses amis partageront avec lui ce triste sort. Au reste, cela ne les privera nullement puisqu'ils ne votent pas.

Voici, à notre avis, quels seront les inculpations qui pourraient bien amener devant les assises les Bordat et autres:

- 1° Envahissement par un groupe, à main armée, d'un domicile privé;
- 2° Bris de clôture;
- 3° Coups et blessures;
- 4° Préméditation;
- 5° Guet-apens.

Nous tiendrons nos amis au courant des décisions de la justice qui, dès aujourd'hui, est saisie de cette affaire.

A NOS AMIS

Nous remercions bien sincèrement les nombreux amis qui ont bien voulu nous apporter, ou nous envoyer, dans la journée d'hier, l'expression de leurs sympathies, à propos de l'inqualifiable agression dont nous avons été victimes.

Louis OLIVIER.

Notre ami et ancien collaborateur Henry Lapeyre, nous adresse la lettre suivante:

Mon cher Tony Loup, J'ai appris, avec autant de surprise que d'indignation, l'inqualifiable guet-apens dont le Réveil lyonnais a été victime de la part du parti anarchiste révolutionnaire.

Je ne connais que superficiellement le début de l'altercation, mais mon nom a été prononcé; mon ami Joannès Guy a été frappé par le citoyen Bordat qui lui a dit que les voies de fait qu'il exerçait à son égard ne l'atteignaient que parce que je n'étais plus au Réveil.

Je ne me suis jamais caché de personne. Depuis que le citoyen Bordat m'a menacé et vous avez entendu ma réponse à cette agression, j'ai eu l'occasion de le revoir plusieurs fois dans des réunions publiques et tout récemment encore dans la rue de la République; Bordat a toujours été, depuis notre altercation, convenable, sous tous les rapports, avec moi.

Je ne puis donc m'expliquer qu'il ait considéré Joannès Guy comme porteur de ma procuration pour recevoir des attaques brutales qui me sont destinées; je suis

homme à les recevoir moi-même et je sais y faire face.

Pourquoi donc le citoyen Bordat, voulant me frapper dans la personne d'un tiers, ne s'est-il pas adressé directement à moi?

Cette conduite est lâche. Alors que j'avais l'honneur d'appartenir à votre rédaction, j'ai dit au citoyen Bordat lui-même, qu'en votre absence, je n'insérerais rien qui fut signé de son nom, avant qu'il ne m'eût donné communication de son casier judiciaire.

Dans une réunion publique, à l'Elysée, j'ai répété les mêmes paroles à ses amis au moment même où Bordat était sur le bureau une immense quantité de cartes d'électeur; personne ne les a vérifiées, mais ce n'était pas cela que j'avais demandé à Bordat.

Je lui avais demandé un extrait de son casier judiciaire, j'insiste là-dessus, m'étant proposé de lui faire une rectification éclatante, s'il eût été net.

Ne payant pas rectifié, j'ai en tout lieu de croire que ce qui m'avait été dit, était vrai. Je persiste donc à dire que la conduite de Bordat et de ses acolytes a été lâche sous tous les rapports; ce n'est pas, du reste, la première fois que j'ai à le constater; huit personnes, à la sortie d'une réunion de l'Elysée, m'ont menacé personnellement, prétendant qu'étant ennemi des anarchistes on saurait me retrouver.

Il se peuvent toujours me retrouver: je suis aujourd'hui aux avant-postes de la démocratie; je saurai ne pas faillir à mon devoir, à mes convictions, aux intérêts de la République; mais je serai toujours l'ennemi acharné des hommes qui veulent détruire sans projet de réédification, de ceux qui veulent faire de la Révolution une pêche dans l'eau trouble.

Si une réponse à ma lettre vous arrive, mon cher Tony Loup, j'irai chaque jour dans vos bureaux et saurai si je dois y répondre; cela dépendra de la personnalité qui me l'aura adressée.

Notre tout dévoué, HENRY LAPEYRE.

LES ANARCHISTES

Sont-ils un cent à Lyon? Non. Ils ne sont que trente, quarante, cinquante au plus. Ils ont pour meneur un nommé Bordat, un repris de justice qui, avant-hier, s'est cru au coin d'une rue, et qui était dans nos bureaux. Ils prennent un drapeau rouge, c'est un prétexte: il ne sert qu'à couvrir un besoin de dévastation, ils brisent, ils détruisent, ils ne fondent pas.

Ils se comparent aux nihilistes russes, ils font pitié. Les nihilistes ont à vaincre un ennemi terrible et farouche, le vieil autocrate. Ils ont à venger leurs frères de Sibérie, leurs sœurs de la prison Saint-Paul, ils accomplissent une tâche, les nihilistes russes, mais eux, eux, les anarchistes lyonnais, ils ne poursuivent que la réalisation de leurs désirs haineux, que l'application de leurs théories plus despotiques que les théories royales.

Ils sont à ce point atroces, à ce point hideux, à ce point farouches qu'on est tenté de les regarder comme des malades ayant une fièvre chaude, une fièvre de sang.

Ils tiennent des conciliabules secrets, ils s'érigent en tribunal, ils condamnent sans entendre. Ils ont condamné à mort, plusieurs de nos amis. Ils ont commencé à mettre leurs théories en pratique. Ils ont fait le sac d'une maison particulière, ils ont frappé l'un de nos rédacteurs. Ce sont des braves, ils étaient soixante. Soixante contre un: ils ont toutes les audaces.

Ils ont fait plus: ils ont frappé des ouvriers typographes qui avaient leur blouse et dont les mains noires attestaient la condition. Ces ouvriers honnêtes qui ne les provoquaient point, qui passaient auprès d'eux, presque indifférents. Mais ces ouvriers sont de ceux qui ne demandent pas aux moyens violents la réalisation des réformes demandées. Ces hommes qui travaillent, qui ne consentent pas à briser des clôtures, à tramer des guet-apens, à faire œuvre de bandit, ces ouvriers qui n'étaient que des ouvriers et non des repris de justice comme le nommé Bordat. Ces hommes devaient exciter leurs fureurs. Ils les ont frappés. Leur honnêteté gênait leur lâcheté. Les coups portés à ces ouvriers, tous les ouvriers honnêtes les ont reçus. C'est la blouse qu'ils ont insultée, nous leur disons: merci.

Merci, car ils se sont montrés tels qu'ils sont. Si quelques citoyens de bon sens, trompés par la misère, aigris par la souffrance, ont écouté quelquefois la parole de Bernard, de Déamissis, de Bordat, de Crestin; ils doivent être édifiés maintenant sur le rôle qu'ils joueraient, le cas échéant, et le cas qu'ils feraient de la propriété privée et de la vie des citoyens.

Merci, car ils nous permettent de déclarer que nous protestons contre la révolution violente, la révolution de la rue, la révolution qui, fatalement, mène à la réaction et qui fait, des barricades populaires, naître le marche-pied pour les rois.

Merci, ils nous permettent de supprimer, aujourd'hui, toute correspondance émanant de ces suites de la fange.

Toute époque de transformation est un volcan qui vomit de ces scories infâmes.

Nous sommes indépendants, mais l'indépendance n'exclut pas le respect de la liberté. Ce ne sont pas des adversaires, ces tristes héros qui viennent dans l'imprimerie d'un journal assaillir les typographes à leurs casses, et briser les plumes entre les mains des rédacteurs.

Le Salut public et la Décentralisation feignent de croire que ces drôles étaient des républicains. Le Salut public et la Décentralisation nous la baillent belle. Des républicains, ça? Jamais.

Jamais; ce sont des malfaiteurs; et nous les avertissons que, dès aujourd'hui, nous répondrons par les armes aux attaques à mains armées.

Le Réveil lyonnais sera toujours aux avant-postes de la démocratie radicale, et il regardera comme un honneur de mériter les violences de pareils malfaiteurs.

Tony LOUP.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL de la Loire

(CANTON SUD-OUEST)

Inscrits: 6.204. — Votants: 2.300 TARAVELLIER, rép.-rad. (élu) 1.193 BOUDAREL, opportuniste..... 1.091

Nous recevons la dépêche suivante:

« St-Etienne, 15 janvier (9 h. 15 soir).

« Le citoyen Travellier est élu par 1198 voix contre M. Boudarel, 1091.

« Nous sommes victorieux.

« Vive la République démocratique et sociale! et merci au Réveil lyonnais de son bienveillant concours.

« UN GROUPE D'ÉLECTEURS. »

L'élection du citoyen Travellier est une victoire éclatante pour la démocratie radicale stéphanoise.

L'opportunisme est enfin battu dans la cité ouvrière de Saint-Etienne.

Nous applaudissons au triomphe d'un candidat que nous avons été seul à soutenir contre toute la presse coalisée de Lyon.

Nos amis de Saint-Etienne ont suivi l'exemple que leur ont donné les électeurs des deuxième et troisième circonscriptions, qui ont élu les citoyens Chavanne et Girodet.

Nous les en félicitons.

LES JOURNAUX

Paris, 15 janvier.

Tous les journaux, sans distinction d'opinions, blâment le projet du gouvernement et déclarent que l'insuccès de M. Gambetta a été complet.

— Les Débats constatent que la Chambre a écouté la lecture du projet de révision avec une attention froide; mais le sujet ne prêtait guère à des démonstrations bruyantes. Il s'agit de faire preuve non d'enthousiasme, mais d'esprit politique.

— Le Voltaire déclare que l'abstention de marques d'approbation ou d'improbation pendant cette lecture indique que les députés sont prêts à étudier et à apprécier les arguments présentés par le gouvernement, qui ne se proposait pas un autre but.

— La Justice voit seulement dans ce projet une pillule mal dorée, au scrutin de liste.

— Le Parlement ne voit aucune explication honorable de la conduite du cabinet.

— La République française dit que le cabinet remplit son devoir; que c'est au Parlement maintenant et d'abord à la Chambre de décider ce que deviendra le projet.

Une question fort grave a été posée avec une franchise incontestable; il importe qu'elle soit résolue nettement, après un examen calme et approfondi.

— Le XIX Siècle critique le projet et dit que pour la première fois, M. Gambetta a paru sentir le besoin de compter avec l'opinion.

— Le Figaro dit que jamais M. Gambetta ne lui a paru plus ferme: l'extrême gauche n'aura pas besoin de le renverser, il tombera tout seul.

— Le Rappel déclare que le tort du projet est de vouloir améliorer des choses mauvaises au lieu de les supprimer. L'unique réforme ayant un caractère démocratique, le scrutin de liste effraie la Chambre. — Les journaux intraitables considèrent l'échec de la révision comme certain.

— Le *Gaulois* dit que M. Spuller, député d'Amiens, ira à Rouen, remplacer M. Renault, qui obtiendrait une trésorerie générale. Le même journal espère que les députés mettront trois ans et trois mois pour examiner la proposition du cabinet.

LES DEUX CAMPS

Paris, 15 janvier.

On lit, sous ce titre, dans la *Révision* : A la veille du débat qui va s'engager sur le scrutin de liste, il nous a paru intéressant de rechercher parmi les organes républicains les défenseurs et les adversaires des projets ministériels.

Si la presse représente vraiment l'opinion du pays et de la Chambre, M. Gambetta peut être assuré d'une défaite.

En voici la liste :

POUR :

La République française ; le Voltaire ; l'Union nationale ; le Globe ; Paris ; l'Événement ; l'Indépendant ; la Petite République.

CONTRE :

La Société ; le Télégraphe ; le National ; la Poste ; la Révision ; la Liberté ; la France ; le XIX^e Siècle ; le Réveil ; la Justice ; la Lanterne ; le Mot d'Ordre ; le Radical ; la Marseillaise ; l'Intransigeant ; le Petit Journal ; la Presse ; le Petit National ; le Petit XIX^e Siècle ; l'Union républicaine ; le Gaulois ; le Parlement ; la Vérité ; le Citoyen ; la Paix ; les Débats ; l'Express.

NEUTRE : Le Temps.

En tout : huit pour ; vingt-sept contre. A cette liste, on peut ajouter les noms suivants :

POUR :

Le Henri IV.

CONTRE :

Le Soir ; la France populaire ; le Courrier du soir ; l'Électeur républicain.

NEUTRE : L'Opinion.

Ce qui porte le total général à : neuf pour ; trente et un contre ; deux neutres.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 janvier.

L'élection de Corte

Le troisième bureau a nommé une commission qui doit procéder à la vérification de l'élection de M. Emmanuel Arène, député de Corte (Corse), qui est fortement contesté.

Ont été élus membres de la commission : MM. André, Remoiville, Salis, Sarlat et Talandier.

Les sociétés de secours mutuels

On a distribué aux députés une proposition de loi sur les sociétés de secours mutuels, considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec la Caisse nationale des retraites de la vieillesse.

Cette pétition est présentée par MM. Maze (Hippolyte), Guyot (Rhône), Audiffred, Buyat, Paul-Casimir Perrier (Seine-Inférieure), Reyneau, Martin Nadaud.

Question Jules Roche

M. Jules Roche a demandé à M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes quel jour il voudrait bien accepter une question, au sujet de la chapelle expiatoire et de la cérémonie religieuse qu'on y célèbre, chaque année, le 21 janvier, en mémoire de l'exécution de Louis XVI.

M. Paul Bert a accepté la question pour la séance de mardi prochain.

La proposition Lockroy

M. Lockroy a déposé, au cours de la séance, une proposition de loi tendant à la révision intégrale des lois constitutionnelles.

Question Anatole de La Forge

M. Anatole de La Forge, député de Paris, se propose d'adresser une question au ministre des cultes sur l'application du Concordat.

Les Fouta-Djallon à l'Élysée

Paris, 15 janvier.

M. le président de la République a reçu, à deux heures et demie, les ambassadeurs du Fouta-Djallon, accompagnés du docteur Bayol.

M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, qui était allé les chercher à l'hôtel du Louvre, dans deux laudans sans livrée, les a présentés à M. Jules Grévy.

L'interprète de l'ambassade, Hamadon-Ba, qui parle couramment le français et l'anglais, a déclaré à M. le président, au nom de Modi-Mamadou-Sayden, chef de la mission, que l'ambassade était libre de tout engagement pour traiter avec la France, et que les « Alamany » préféreraient de beaucoup conclure avec elle un traité, plutôt qu'avec l'Angleterre ou le Portugal.

Les ambassadeurs ont ensuite remis leurs cadeaux, qui consistent en de petites boules en or massif, grossièrement travaillées, et se sont excusés de ne pouvoir offrir, en raison de leur pauvreté, de plus riches présents au chef de l'État, qui leur a fait un si brillant accueil.

Un lunch leur a été ensuite servi, dans une des salles de l'Élysée, et les envoyés de la Sénégambie se sont retirés en saluant très bas et à différentes reprises, M. Jules Grévy, qui leur a serré la main et les a accompagnés jusqu'au perron, dans la cour inférieure.

M. le docteur Bayol, avant de remonter en voiture, s'est alors retourné vers eux et leur a dit : « Souvenez-vous et racontez à Fouta-Djallon comment le premier magistrat de la République reçoit les hôtes de la France. »

INTERIEUR

Paris, 15 janvier 1883.

NOMINATION DE PRÉFETS

L'Officiel publie les nominations suivantes :

M. Henry, préfet du Lot-et-Garonne, est nommé dans le Loiret, en remplacement de M. Regnault, directeur des manufactures de l'État.

M. Chapron, préfet de la Sarthe, est nommé dans le Lot-et-Garonne.

M. de Girardin, préfet de la Vendée, est nommé dans le Gard, en remplacement de M. Dumarest.

M. Dumonteil, sous-préfet de St-Malo, est nommé préfet de la Sarthe.

M. Calvet, ancien sous-inspecteur des forêts, est nommé préfet de la Vendée.

Le *Gaulois* dit que M. Spuller, député d'Amiens, ira à Rouen remplacer M. Renault, qui obtiendrait une trésorerie générale.

LE PROCÈS DE LA VILLE DE MARSEILLE

Nous croyons savoir que le procès intenté par la ville de Marseille à la veuve de Napoléon III, relatif au château Impérial, viendra devant la première Chambre du Tribunal civil de cette ville dans le courant de la semaine prochaine.

TIRAGE DE LA LOTERIE ALGÉRIENNE

Le comité de la Loterie algérienne a décidé que le tirage de la loterie aurait lieu irrévocablement le jeudi 26 janvier.

L'ÉLECTION DE SAINT-FOUR

Le fonctionnarisme et la presse préfectorale, ainsi que les journaux officieux de Paris, combattent à outrance la candidature de M. Amagat, dont la réélection est assurée.

Collision de Trains

New-York, 15 janvier.

Une collision a eu lieu, hier soir, près de New-York, sur la ligne de Hudson-River, entre un train de la banlieue et un train qui ramenait à New-York les membres de la législature de l'État d'Albany.

Plusieurs wagons de ce dernier train ont pris feu et ont été détruits.

On compte douze tués et de nombreux blessés parmi lesquels plusieurs membres de la législature.

ÉTRANGER

RUSSIE

Le Couronnement du Czar

Saint-Petersbourg, 15 janvier.

La presse est informée que la cérémonie du couronnement du czar a été ajournée au mois de juillet.

ANGLETERRE

Arrestations en Irlande

Dublin, 15 janvier.

Quatre dames, membres de la Land-League des femmes, ont été condamnées chacune à un mois de prison.

ALLEMAGNE

La Lecture du Message

Berlin, 15 janvier.

Avant-hier a eu lieu aux Chambres prussiennes, la lecture du message qui constate une amélioration notable de la situation financière, et promet de nombreuses réformes.

ESPAGNE

Le secret des dépêches

Madrid, 15 janvier.

Enfin ! La Gazette officielle de Madrid publie un ordre royal autorisant l'usage des clés secrètes pour les dépêches privées à destination de l'intérieur et de l'étranger.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement déclare qu'il veut délivrer de toute entrave la correspondance privée et qu'il désire suivre les tendances progressistes du monde civilisé.

Cette mesure, est unanimement approuvée en Espagne.

On le croira sans peine.

TURQUIE

La note de la Porte

Constantinople, 15 janvier.

Une note de la Porte, datée du 12 janvier et adressée à toutes les puissances, se rapporte à la note collective par laquelle la France et l'Angleterre assurent le khédive de leur protection contre tous les dangers de leur menace. La Porte se plaint du procédé de la France et de l'Angleterre et de leur ingérence en Egypte, contrairement aux droits suzerains du sultan.

GRAND INCENDIE

New-York, 15 janvier.

Un incendie a éclaté à Galveston, dans le Texas.

Les pertes sont évaluées à un million de dollars.

Pour le service des dépêches
Allain LANDRE.

CHRONIQUE AGRICOLE

A cette époque de l'année, les travaux des champs subissent un arrêt un peu forcé, et si, conformément au programme que je me suis tracé, je veux entretenir les lecteurs de travaux à faire maintenant, il me faut me contenter de parler des plantations et des défoncements, pour ce qui concerne l'horticulture ; quant à la viticulture, dans quelques temps, ce sera le moment de traiter de la taille, et aussi de la grande question des vignes américaines, tout au moins à propos du greffage.

Je m'occuperai donc dans cet article, de défoncements et de plantations. Tout d'abord, il me faut constater avec regret que ces deux opérations, dont l'importance ne peut être discutée, sont généralement assez mal pratiquées. Je ne parle pas ici des cultivateurs qui, par expérience, ont appris que c'était là le début de toute bonne culture fruitière ; ils savent à quel point ils ont tenu, et ne s'en vont pas planter, dans de mauvaises conditions, des arbres sur lesquels ils fondent tout un monde d'espérances ; mais je m'adresserai plus particulièrement à ceux-là qu'on appelle les « amateurs », qui ont quelques arbres seulement à cultiver, et qui se figurent avoir tout fait pour la bonne réussite de ces arbres, lorsqu'ils ont payé bien cher un mauvais petit coin de terre, et qu'ils ont choisi et payé bien cher aussi, chez les pépiniéristes, des variétés dont les noms, plus ou moins longs, leur ont paru très sonnants.

Dans le défoncement, il faut toujours considérer deux choses : la nature du terrain et la nature de l'arbre à planter.

En théorie, on n'admet pas que l'on puisse planter dans des terrains dont la richesse et la fertilité ne seront pas suffisantes ; en pratique, et surtout pour ceux-là dont je viens de parler, il en est tout autrement.

Il faut alors savoir remédier à la mauvaise nature du terrain, au moyen des engrais et des amendements appropriés.

Les engrais, aux environs d'une grande ville comme Lyon, se trouvent aisément ; il y a les fumiers, les débris de corne, les tisseurs de drap, les boues de la ville, etc., il mieux à faire est de choisir les moins rapidement décomposables ; ils dureront plus longtemps et donneront de meilleurs résultats que ceux qui, trop rapidement décomposables, auront disparu au bout de quelques années, quelquefois même au bout de quelques mois.

Les engrais choisis et amenés sur place, on commence le défoncement. Là se pose une grosse question : faut-il défoncer en plein carré, ou bien seulement se contenter de défoncer par trous ?

Le défoncement en plein carré exige plus de travail, plus de dépenses que le défoncement par trous, mais aussi les résultats en font voir la supériorité. Il est évident que, par suite du défoncement en plein carré, les jeunes arbres pourront étendre librement leurs racines dans toutes les directions, et les racines rencontreront partout un mélange homogène de terre qui conviendra parfaitement à leur développement uniforme.

Un point essentiel, dans le défoncement en plein carré, est de bien mélanger ensemble le fumier et le sol, jusqu'à un fond mesuré de la tranchée, c'est-à-dire jusqu'à 70, 80 centimètres et quelquefois même 1 mètre de profondeur.

En agissant ainsi, on emmagasine pour l'arbre de la nourriture, non seulement pour ses premières années, mais encore pour jusqu'au moment où il aura acquis assez de force pour aller chercher plus loin les principes nutritifs qui lui sont nécessaires. C'est de plus, dans beaucoup de circonstances, un excellent procédé pour débarrasser le sol des pierres, des mauvaises herbes, en un mot, de tout ce qui, par la suite, pourrait nuire aux opérations du cultivateur dans ses opérations. C'est encore, et ceci n'est pas à dédaigner, un moyen général d'assainissement, car un bon défoncement en plein carré équivaut quelquefois à un drainage, surtout que dans les cas qui m'occupent ici, c'est-à-dire dans les petits jardins, il n'est pas toujours possible de drainer le terrain, par suite de la difficulté qu'on éprouverait à emmener l'eau.

Il y a plusieurs manières d'opérer le défoncement en plein carré. Ces manières ont leur raison d'être suivant la nature du sol ; mais la plus commode est, comme je le recommandais plus haut, de bien mélanger ensemble le sol et le sous-sol, ou bien encore quelquefois, dans les cas pressés, d'opérer par renversement de terre. Le plus important de tous est d'arriver à bien remuer et fumer le sol jusqu'à une profondeur de 80 centimètres ou 1 mètre, avant de procéder à la plantation.

Quant au défoncement par trous, celui qui est le plus souvent employé, il coûte moins cher que le défoncement en plein carré, mais il est facile de le comprendre, il ne fournit au jeune arbre qu'une quantité limitée de terre remuée, et ne devra être raisonnablement employé qu'à chaque fois que les arbres seront plantés à de grandes distances, comme par exemple dans les vergers, où on observe entre les sujets une distance de 40 à 12 mètres. Dans tous les autres cas, à chaque fois que les arbres ne seront pas plantés à plus de 4 mètres, il y aura avantage à défoncer en plein carré ou tout au moins par bandes alternes.

La dimension des trous peut varier, soit comme largeur, soit comme profondeur, selon la nature plus ou moins bonne et plus ou moins perméable du sous-sol ; on peut dire cependant qu'il faut toujours remuer en moyenne un mètre cube de terre à chaque pied d'arbres, reprenant sur la largeur ce que l'on ne pourrait donner en profondeur, s'il arrivait que le sous-sol fut absolument imperméable ; car je tiens à faire remarquer ce fait, que lorsque le sous-sol est tout à fait imperméable et impenetrable pour les racines, si on vient à le creuser et à le remplacer par de bon terre, on forme une sorte de pot sans issue, dans lequel les racines vivront bien tant qu'elles y trouveront de la nourriture ; mais elles périront, sans pouvoir en sortir, dès que cette nourriture sera épuisée.

Les défoncements terminés on procède à la plantation. Je dirai peu de chose sur la plantation ; c'est un sujet tellement pratiqué qu'il peut sembler inutile de le discuter, qu'il peut sembler être bien expliqué sur le terrain ; je me contenterai de rappeler qu'il est bon de toujours employer de la terre bien fine, bien meuble, pour mettre autour des racines et les amener, qu'on ne doit jamais enterrer l'arbre au-dessus de la greffe et tenir compte pour cela du tassement du sol, tassement qui peut être évalué en moyenne à 10 ou 12 centimètres par mètre, et enfin, qu'il faut laisser de côté cette antique routine qui consistait à attacher l'arbre par la tête et à le secouer pour « faire glisser la terre entre les racines ». Avec ce procédé on arrivait tout simplement à casser une certaine quantité de racines et à déplacer l'arbre, double inconvénient qu'on évite en tassant un peu avec le pied dans les terrains humides, ou en arrosant, dans les terrains légers.

Enfin, il me reste à parler de l'habillage des racines ; ce habillage, pour être utile, doit être fait avec beaucoup de circonspection ; les racines mouries seront soigneusement retranchées au-dessus de la meurtrissure ; quant aux autres, on les raccourcit légèrement pour faciliter l'émission des racines adventives, et, pour faire ces coupes, un instrument bien tranchant, une bonne serpe par exemple, est absolument nécessaire.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet si important de la plantation ; je crois avoir retracé les points les plus saillants qui doivent être parfaitement compris ; je souhaite qu'il en soit ainsi.

Une bonne nouvelle pour terminer cette chronique :

La récolte des cidres a été, en 1881, exceptionnellement favorable ; elle s'est élevée à dix-sept millions d'hectolitres. En 1880, elle n'avait été que de 11,600,000 hectolitres, et la récolte moyenne par année est de 10,000,000 d'hectolitres.

Quelques départements en ont produit des quantités énormes, celui d'Ille-et-Vilaine figure en tête sur la liste pour un chiffre de 4,867,055 hectolitres. Toute la Normandie et une partie de la Bretagne ont donc été mieux partagées que beaucoup de nos départements méridionaux, qui, eux, ne voient pas accroître la production de vin.

A. DIDIER.

En conséquence, je vous prie de mettre en jeu toutes les forces qui sont en votre pouvoir, afin que la démocratie Creusoise ne soit pas victime d'une intrigue contraire aux aspirations et aux besoins de l'humanité.

Citoyens, Serons nous rangés ? Les liens sont précieux pour la démocratie.

Et soyons bien persuadés que l'ennemi que nous avons à combattre est fort ; si les Bonapartistes, les Orléanistes, les Legitimistes, n'existent plus que de nom, les opportunistes, les collectivistes et les anarchistes, ne se tiennent pas pour battus.

Montrons-leur que nous sommes trop intelligents, pour nous laisser gouverner par eux, et que l'élection d'Aubusson soit pour eux une véritable debacle.

L. F. JOURVU,
Secrétaire et délégué d'un groupe de républicains radicaux socialistes de Lyon.

CHRONIQUE AGRICOLE

Enfin ! Le ministre des postes voudrait-il nous dire où en est l'habile combinaison qui devait permettre d'accorder aux commis des postes un jour de congé par semaine ?

Voilà plus d'un an que le personnel en attend le résultat.

Allons, monsieur Cochery, un bon mouvement, ce jour de repos est trop bien mérité pour que tout le monde n'y applaudisse. Vos agents ne doivent plus être les *parias* de la société.

Pourrions-nous savoir aussi pourquoi il est exigé des commis des postes de Bellecour un minimum de neuf heures de travail, et des commis des télégraphes un maximum de sept heures ?

Les *postiers* fournissent donc, par jour, deux heures de plus que les *télégraphistes*, soit, au bout de l'année, sept cent trente heures.

Nous serais-il pas de toute justice de leur en tenir compte ?

L'Affaire de Saint-Rambert-l'Île-Barbe

Nous avons raconté, d'après un de nos confrères, une affaire assez mystérieuse qui a eu pour théâtre la commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe. Voici les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus :

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Aujourd'hui lundi, comme nous l'avons annoncé, à lieu aux Célestins, la première représentation d'*Odette*. La feuille de location est presque entièrement couverte pour cette soirée.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, continuation des représentations d'*Odette*.

Les feuilles de location sont ouvertes jusqu'à samedi inclusivement.

MÉNAGERIE BIDEI

Les représentations que M. Bidei a données toute la journée d'hier, ont été des plus brillantes, et les nombreux spectateurs qui y ont assisté ne pouvaient témoigner leur admiration qu'en se promettant de venir souvent applaudir cet homme qui courbe sous sa volonte de fer les plus terribles animaux que l'on connaisse. Comme le public, nous éprouvons toujours un sentiment d'admiration et de crainte en assistant aux exercices étonnants de ce Bellisaire incomparable.

SPECTACLES DU 16 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — Le Prophète, grand opéra.

Théâtre des Célestins

8 h. 1/4. — *Odette*, comédie nouvelle en 4 actes.

Folies-Bergère

Tous les soirs, séance de patinage

Scala-Rouffe

Tous les soirs, représentation variée

Ménagerie Bidei (Cours du Midi)

8 h. 1/2, grande représentation.

CHRONIQUE LOCALE

M. le Préfet du Rhône, donnera son grand bal annuel, dans les salons de l'Hôtel de Ville, le samedi 11 février prochain.

M. le docteur Rebatef, vice-président du conseil général du Rhône, est nommé officier d'académie.

A quand donc le rappel des hommes de la classe 1870 qui ont été déçimés en Tunisie et dont les camarades de France ont rejoint leurs foyers depuis plus de quatre mois ?

Le Salon

On nous affirme que, vu la difficulté de l'installation, l'ouverture du salon, annoncée pour le 20 janvier, serait retardée jusqu'au 27.

Nous ferons connaître à nos lecteurs la date définitive.

Les postes

M. le ministre des postes voudrait-il nous dire où en est l'habile combinaison qui devait permettre d'accorder aux commis des postes un jour de congé par semaine ?

Voilà plus d'un an que le personnel en attend le résultat.

Allons, monsieur Cochery, un bon mouvement, ce jour de repos est trop bien mérité pour que tout le monde n'y applaudisse. Vos agents ne doivent plus être les *parias* de la société.

Pourrions-nous savoir aussi pourquoi il est exigé des commis des postes de Bellecour un minimum de neuf heures de travail, et des commis des télégraphes un maximum de sept heures ?

Les *postiers* fournissent donc, par jour, deux heures de plus que les *télégraphistes*, soit, au bout de l'année, sept cent trente heures.

Nous serais-il pas de toute justice de leur en tenir compte ?

L'Affaire de Saint-Rambert-l'Île-Barbe

Nous avons raconté, d'après un de nos confrères, une affaire assez mystérieuse qui a eu pour théâtre la commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe. Voici les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus :

79

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR KAVIEN DE MONTÉPIN

(Suite.)

Le visage angélique et la voix de cristal de sa nouvelle compagne exerçaient sur elle une véritable fascination.

L'heure du déjeuner sonna.

La duchesse voulut que Blanche prit place à côté d'elle, ce qui n'avait jamais eu lieu pour la jeune Anglaise qu'on servait à part dans sa chambre.

Le repas du matin était absolument intime. — Aucun convive n'y assistait.

Marianne Gilbert, au mépris de toute étiquette, trouva moyen de traverser deux fois la salle à manger et lança des regards chargés de haine à l'étrangère que M. de Chaslin dévorait des yeux à la dérobée.

L'hostilité manifeste de la femme de charge ne pouvait échapper à Blanche. Elle la considéra, mais ne s'en étonna pas et ne s'en effraya guère.

— Que m'importe la jalousie d'une servante ? se disait-elle. — Je serai la plus forte...

Après le déjeuner la duchesse regagna son appartement, suivie de Blanche dont le service commençait.

Sur un désir exprimé par madame de Chaslin la jeune fille se mit au piano, et Jeanne fut enthousiasmée de son talent gracieux et souple.

Puis elle chanta une vieille chanson bretonne pleine de mélancolie, et sa voix pénétrante amena de douces larmes sur les joues de la duchesse.

A la musique succéda la causerie. Blanche fit preuve d'une instruction solide et variée, et du tact le plus exquis.

L'enthousiasme de madame de Chaslin grandissait, et nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur affirmant qu'elle n'eut aucune peine, le soir de ce même jour, à le faire partager à son mari.

Le duc Henry constatait que quelque chose d'inaccoutumé se passait en lui. Il ne se rendait pas encore un compte bien net de la nature du sentiment qu'il éprouvait, mais il ne pouvait se dissimuler qu'aucune femme n'avait produit sur lui une impression pareille.

Blanche-Adrienne, rentrée chez elle après avoir assisté au coucher de la duchesse, passa en revue les petits faits accomplis dans l'hôtel depuis le matin de ce même jour et, ainsi que le lui avait recommandé Pierre Rédon, analysa ces faits, en déduisit les conséquences, et les inscrivit dans sa mémoire.

Les conclusions de cet examen furent celles-ci :

Madame de Chaslin l'adorait au point d'en devenir aveugle ; le duc allait l'aimer ; Marianne Gilbert la haïssait.

Il s'agissait désormais d'épaissir de plus en plus le bandeau sur les yeux de la duchesse, de surexciter l'amour du duc, et de perdre Marianne dans l'esprit des maîtres.

— Tout ceci sera fait, — pensa Blanche.

Puis, après s'être regardée longuement dans un miroir de Venise afin de constater une fois de plus l'état de sa beauté virgine, elle se coucha et s'endormit d'un calme sommeil.

Sept heures du soir venaient de sonner.

Une foule compacte, rappelant les queues légendaires de l'ancien boulevard du Temple, encombrait depuis longtemps déjà les abords du théâtre de Belleville.

Dix interminables files, prenant naissance sous le péristyle auprès du contrôle, serpentaient, maintenues par des barrières mobiles le long de la façade et sur les flancs de l'édifice.

De ces deux files, grouillantes bruyantes, sortaient des éclats de rire, des chants interrompus, des cris, des lazzi, et beaucoup de phrases d'un *naturalisme* féroce.

Il était clair comme le jour que jamais tout ce monde ne pourrait se placer dans une salle contenant au plus quinze cents personnes et dont une grande partie était louée ou donnée, mais le bon public affamé de spectacle qui compte obtenir au bureau un billet ou un mauvais, ne se découragea pas, pour si peu et se rebuffa contre l'évidence.

Lec, la double queue s'allongeait toujours.

Les affiches annonçaient le lever du rideau pour huit heures, ce qui voulait dire huit heures un quart, si ce n'est même huit heures et demie.

Un peu après 7 heures les bureaux s'ouvrirent, et ce ne fut point sans peine que les gardiens de la paix maintinrent l'ordre près des guichets.

A huit heures un guichet fut fermé, celui des petites places.

Les spectateurs étaient empietés les uns sur les autres aux galeries supérieures comme des sardines dans un baril. — Où dix personnes tout au plus pouvaient tenir, on en avait mis quinze.

Les spectateurs grincheux formulaient bien quelques plaintes timides, auxquelles les optimistes répondaient :

— Bah ! laissez donc ! ça se tassera...

Au bout de cinq minutes le deuxième bureau ferma comme le premier.

Tout était bondé et plus que bondé. — On ne laissait entrer que la location.

Deux ou trois cents personnes se voyaient refuser impitoyablement, après une longue attente, la porte du paradis.

Cette foule d'écue, ne sachant que faire de sa soirée et n'ayant point, comme en plein Paris, la ressource de courir à d'autres théâtres, se répandit pour tuer le temps, dans les cafés et les brasseries dalentour.

Les voitures se succédaient, amenant les journalistes qui par sympathie pour le jeune auteur, leur confrère, n'avaient point reculé devant l'invraisemblable longueur d'un voyage à Belleville.

Quelques coups de maîtres se mélangèrent au fracas.

Autour du théâtre, aussi bien que dans la salle où la chaleur était étouffante, on menait grand bruit.

Derrière le rideau, le tapage n'était pas moindre.

Les machinistes achevaient de planter le décor du premier acte ; le chef d'accessoires tempêtait ; les artistes apelaient à grands cris, les uns le costumier, les autres le coiffeur. — C'était une inexplicable confusion, un tohu-bohu à ne pas s'entendre.

Fernand Volnay, assis sur un tabouret dans la loge qu'il occupait seul près de la scène, avait livré sa tête au coiffeur qui lui mettait des papillottes.

Il fumait une cigarette et songeait... A quoi?... A son rôle ?

Nullement, mais au baron de Fossaro et à la marquise de la Tour du Roy.

Il avait hâte d'être habillé pour jeter un regard sur la salle par le trou du rideau.

Son cœur battait comme celui d'un

collegien à la pensée de voir cette femme dont le baron lui avait tracé un étrange et séduisant portrait ; cette grande dame si jolée, si riche, si fantaisiste, qui remarquerait peut-être et le conduirait, par les sentiers fleuris de l'amour, à la célébrité et à la fortune.

— Dépêchez-vous, Louis, — dit-il au coiffeur en jetant sa cigarette. — Je suis de la seconde scène...

— Monsieur Fernand, j'ai presque fini...

Et Louis se hâta de presser les papillotes avec un fer à friser qui chauffait sur un bec de gaz.

— Je vous appellerai tout à l'heure pour me défaire cela... — reprit le comédien.

— Inutile de m'appeler, monsieur Fernand... — je reviendrai avant cinq minutes...

Puis le coiffeur s'élança dans une autre loge.

La salle s'emplissait toujours, car les porteurs de coupons numérotés arrivaient peu à peu.

Quelques fauteuils d'orchestre restaient encore inoccupés.

Des visages inconnus s'élevaient sur le devant d'une des avant-scènes du rez-de-chaussée ; les autres étaient vides.

Stanilas Picolet, debout à l'entrée de l'orchestre et armé d'une antique lorgnette à un seul tube achetée chez quelque marchand de bric-à-brac, regardait si la jolie blonde, dont il avait le portrait dans sa poche, se trouvait parmi les spectateurs.

Soudain il aperçut au cinquième rang des fauteuils d'orchestre, à côté d'une forte femme d'apparence respectable ; l'ex-belle herbariste, maman Verdier.

Sta-Pi se retourna les mains, gagna son strapontin, et regarda pour ses distraines les cariatides humaines dont les épaules scindaient soutenus les plafonds

surbaissés des troisièmes et des quatrièmes galeries.

L'avant-scène située au-dessus de celle qui devait occuper Hector de Castel-Vivant s'ouvrit pour laisser entrer César de Fossaro, en compagnie du docteur Antonin Frébault à qui il avait offert une place en le rencontrant sur le boulevard.

Brusquement et bruyamment la porte de la loge du prince Totor tourna sur ses gonds et Geneviève parut, en toilette décolorée, comme pour une première dans un grand théâtre parisien.

Hector la suivait, suivi lui-même du vicomte de Cussy, jeune goumoux de ses amis, et de mademoiselle Mariva, belle petite sans importance, que le vicomte honorait de ses bonnes grâces.

Geneviève appuya ses deux mains gantées jusqu'au coude sur le rebord de l'avant-scène et se pencha au dehors pour regarder la salle, étala ses épaules nacrées et sa gorge taillée en plein marbre.

Le public du *pauvillon* l'aperçut.

Un tonnerre d'applaudissements retentit, les uns sérieux, les autres railleurs.

Geneviève se rejeta en arrière.

— Ah ! mes enfants, — s'écria-t-elle avec un rire sonore, — je n'ai pas raté mon effet ! — Croyez-vous que le bon public ait soigné mon entrée !

Puis elle s'installa près de sa compagne, la belle-petite sans importance, et plaça devant elle son bouquet, son éventail, sa jumelle et un sac de bonbons.

César de Fossaro, nous le savons, occupait l'avant-scène du premier étage.

Il entendit la voix de Geneviève et sourit.

Le prince Totor, glissant son torse entre les deux femmes, inspecta la salle

Il y a quelques années, un horloger de Saint-Just, qui avait amassé une petite fortune dans son commerce, vint acheter une propriété dans cette commune.

Il vivait en très bonnes relations avec tous ses voisins, et principalement avec les époux G... Aussi, lorsqu'il fut malade, la femme G... fut-elle appelée pour le soigner.

Lorsqu'il mourut, ses héritiers firent mettre les scelles et, en même temps, constatèrent la disparition d'un portefeuille qui, d'après eux, devait contenir des titres au porteur, pour un valeur de 12,000 fr. plus quelques billets de banque.

A la levée des scelles, le fameux portefeuille était trouvé dans un tiroir; mais complètement vide; cependant sur un feuillet étaient indiqués les numéros de ces titres. Opposition fut mise et il y a quelques jours le nommé G... était arrêté pour avoir cherché à en vendre un.

Le commissaire de police le questionna très adroitement et finit par lui faire avouer que le titre lui avait été donné par son amie G... pour être vendu. De là, arrestation de cette femme, qui soutient avoir reçu les titres de M. G... pendant sa maladie comme récompense des services rendus.

L'affaire en est là pour le moment. Nous y reviendrons.

Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier soir, vers 11 heures, dans l'appartement de M. Sauvage, chauffeur, rue Lénot, 11, au 3^e étage.

Les pompiers du poste de la rue des Tables-Claudiennes, accourus à la première alarme, l'ont éteint très rapidement.

Divers objets mobiliers ont été la proie des flammes.

On ne connaît pas les causes qui ont déterminé ce commencement d'incendie.

Les gardiens de la paix ont surpris, dans la nuit d'avant-hier, trois malfaiteurs audacieux qui cherchaient à pénétrer avec effraction dans une des baraques installées sur le quai de Retz.

Les agents ont pu en cueillir deux; les nommés Eugène Clure, âgé de 22 ans, et Renard Hamlet (?) âgé de 18 ans, qui, absorbés par leur délicate opération, ne les avaient pas vu venir. Ces deux audacieux voleurs ont été écroués.

Leur complice ne tardera pas à avoir le même sort.

Les nommés Louis C... demeurant rue Grôle et la femme P... Marie, devideuse, rue de Créqui, ont été écroués dans la journée d'avant-hier: le premier, sous l'inculpation de vol d'une montre en or au préjudice de la dame Drevet, demeurant quai Saint-Antoine et la femme P..., sous l'inculpation de vol d'effets d'habillement au préjudice de M. C... demeurant rue Vieille-Monnaie.

Dans la matinée d'avant-hier, vers 11 heures, le tramway n° 5, faisant le service entre Perrache et les Brotteaux, a été heurté sur la place Bellecour par une voiture qui traversait la voie, et qui n'avait pu se garer assez à temps.

Le tramway a eu sa plateforme endommagée par le choc. Il n'y a pas eu d'autre accident.

Mme Jay, demeurant à Oullins, a été dans la journée d'avant-hier, allégée de son porte-monnaie, par un audacieux filon, pratiquant le vol à la tire. Plainte a été déposée par la victime.

La nommée Antoinette Baffard, femme Juget, âgée de soixante-six ans, a été trouvée morte dans le logement qu'elle occupait rue Tavernier, n° 14, au quatrième étage.

Le docteur Hyvert a constaté qu'elle avait succombé aux suites d'une maladie de cœur.

Cette malheureuse, qui vivait seule, était plongée dans un profond dénuement.

à son tour; il cherchait des yeux Lucile et Picolet, mais nombre de spectateurs se tenait debout à l'orchestre, formaient rideau; son inspection fut sans résultat. L'heure indiquée par l'affiche pour le lever de la toile était passée depuis vingt minutes.

Les plus impatients commencèrent à frapper des pieds en cadence, sur le rythme des *Lampions*.

Peu à peu le bruit grandit et devint général. La salle tremblait tout entière; les coups de talon soulevaient des nuages poudreux montant comme un brouillard autour des flammes du lustre.

Le loge de madame de La Tour du Roy demeurait vide, au grand désappointement du baron de Fossaro.

Un voiturier du nom de Quétil, demeurant rue de la Villette, 33, a été dans la soirée d'avant-hier, victime d'un douloureux accident.

Un tombereau de sable qu'il était occupé à décharger dans la rue Duguesclin, ayant fait bascule, ce malheureux a été renversé par l'arrière-train, et grièvement contusionné au bas-ventre et aux jambes.

Le blessé, après avoir été l'objet de soins pressés dans une pharmacie voisine, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Avant-hier soir, vers onze heures, le nommé Pierre Béral, vieillard de soixante-cinq ans, demeurant rue Mollière, 155, est tombé sur la voie publique frappé subitement d'une attaque de paralysie.

Relevé par des passants, il a été, par leurs soins, conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le concours annuel de coiffure, institué par MM. Daclou et Chevalou, directeurs de l'école lyonnaise, aura lieu ce soir, lundi, à 8 heures, dans les salons de M. Freouillière, restaurateur, rue Duguesclin, 167.

Les concours, qui promettent d'être fort brillants, sera suivi d'un bal que la commission n'a rien négligé pour rendre des plus attrayants.

Comité de l'Alliance républicaine. La Commission exécutive et les délégués des groupes du comité, sont convoqués à une réunion qui aura lieu le jeudi 19 courant, à 8 heures du soir.

Le secrétaire du Comité, CHARVET.

SOCIÉTÉ MUSICALE DES ENFANTS DU PROGRES. — Les jeunes gens désirant faire partie de cette Société en fondation, sont priés de se faire inscrire au siège de la Société, chez Mme veuve Collobert, rue du Repos, n° 83.

FEMMES SOCIALISTES LYONNAISES. — Le groupe Louise Michel rappelle aux citoyens et citoyennes, ennemis des injustices gouvernementales, qu'une souscription, pour couvrir les frais du procès intenté aux victimes de la manifestation Blanqui, est ouverte aux adresses suivantes:

Le siège social, rue des Fantassins, 42, au 4^e étage à gauche, et rue Beugaud, 43, au premier.

Les Toux, Rhumes, Bronchites sont infailliblement guéris par le Sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 32, chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux; Décorps, 63, rue Bourbon.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon.

DEPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne. — Collecte faite à l'entour du citoyen Pinatel, partagée entre le Sou des Ecoles, comité radical, et le Denier électoral, 43 fr. 70.

ISÈRE

NOMINATIONS

Grenoble. — M. Bira, commandant, chef d'état-major d'artillerie à la Fère, est nommé lieutenant-colonel et classé au 2^e d'artillerie à Grenoble, en remplacement de M. Mondon, nommé à Bourges.

M. le colonel Perrotin, notre compatriote, est nommé officier de l'Instruction publique.

M. le général Jacquot, l'ancien colonel du 6^e d'artillerie, est nommé à Reannes.

PRIÈRES PUBLIQUES

Ce matin, la place Notre-Dame était envahie par une foule de curieux qui s'y étaient donnés rendez-vous pour voir défilér le cortège des autorités civiles et militaires se rendant à l'église Saint-Hugues pour assister aux prières publiques prescrites à l'ouverture de la session parlementaire.

Nous espérons que cette corvée sera la dernière.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES

Dans sa dernière séance, cette Société a nommé son bureau, composé ainsi qu'il suit, pour l'année courante:

Président: M. Arvet-Touvet, propriétaire à Gières; vice-président: M. Mousset, professeur à la Faculté des sciences; secrétaire: M. Richard, pharmacien; secrétaire-adjoint et trésorier: M. Guédel, docteur; conservateur-archiviste: M. Testoud, greffier à la Cour d'appel.

VIENNE

Un individu nommé B... a été arrêté dans la journée par la police, pour vol commis au préjudice de deux propriétaires de Chuzel, petite commune des environs de Vienne.

THÉÂTRE

On nous annonce une bonne nouvelle. Sous peu de jours, notre troupe va jouer une pièce inédite de Mme Amélie Moissonnier, notre compatriote.

Cette pièce est intitulée: *Les Intéressés* et les *Effrayés*, comédie-mélodrame en cinq actes.

DERNIÈRE HEURE

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DE DESSIN

Paris, 15 janvier.

M. Proust a présidé la distribution des prix de l'École de dessin de la chambre syndicale de bijouterie et imitation. Le ministre, dans son discours, remercie les organisateurs de leur accueil sympathique. Il dit qu'il espère beaucoup de l'alliance de l'initiative privée et de l'initiative gouvernementale.

Il est partisan du remplacement de l'apprentissage jadis utile, maintenant nuisible par l'exploitation coupable et prématurée de l'enfant, par l'enseignement professionnel.

Il engage les élèves à visiter les collections qui sont bientôt, par l'exhibition nouvelle du mobilier artistique national, trop enfouie actuellement dans la Garde-meuble.

LE MEETING DE L'ÉLYSÉE-MONTMARTRE

Paris, 15 janvier.

Un meeting de protestation a eu lieu à la salle de l'Élysée-Montmartre. Il y avait 2,000 personnes. Il a eu lieu dans le calme et l'ordre le plus parfait.

Président: M. Breuille.

Assesseurs: M. Quinque et Rouillon.

Secrétaire: M. Poisson.

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité:

Pour indiquer les procédés infâmes employés par la police, lors de la célébration de l'anniversaire des funérailles de Blanqui 8 janvier 1882, nous affirmons notre entière solidarité avec les citoyens qui rendaient hommage à Blanqui.

Il exprimaient l'admiration pour les vertus de ce grand citoyen, qui consacra sa vie à la défense du droit du peuple.

Nous adressons notre profonde sympathie aux victimes de la police haineuse et impuissante, contre les malfaiteurs acharnés contre les bons citoyens.

Nous félicitons les jugements d'une magistrature sans pitié appliquée à satisfaire la rancune des maîtres. Nous déclarons Gambetta, le transfuge, l'ami de Miribel, Galliffet et Roustan, comme un ennemi public.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles

Collecte faite à la suite de l'entournement de la citoyenne Rigue, versée par les citoyens Chapuis, St-Bonnet et Ch. Munier, du 4^e arrondissement, 43 fr.

Versé par le citoyen Dupouix, de la 8^e Société de secours mutuel, 2 fr.

Deniers des écoles

Versé par le citoyen Dupouix de la 8^e Société de secours mutuel, 2 fr.

Grève de Villefranche

Versé par le citoyen Pipard, 6 fr. 40 c.

Favier

Alliance républicaine du 5^e arrondissement, groupe n° 2, versé par le citoyen V. B., 5 fr.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Nous recevons la lettre suivante:

Lyon, le 15 janvier 1882.

Monsieur le directeur du *Réveil Lyonnais*,

Dans la réponse que M. Galant, maître menuisier, a faite à notre collègue, M. Ribard, il est un passage qui nous concerne directement c'est celui-ci: « Et M. Ribard, entre autres a été entendu à cet effet, et j'ai la partie intéressée, qui a contredit les explications fournies par M. Ribard, nous avons pu concilier les parties... »

C'est sur ce passage de la lettre de M. Galant, qui nous vise directement, que notre conscience d'honnêtes jeunes gens se révolte; aussi, M. le directeur, sans abuser de l'hospitalité que votre estimable journal nous offre dans ses colonnes, nous serions bien obligés d'insérer la protestation suivante:

Nous, soussignés, après avoir pris connaissance du passage de la lettre de M. Galant, dans laquelle il est dit: que la partie intéressée a contredit les explications fournies par M. Ribard à qui nous avions donné pleins pouvoirs dans une procuration en régie sur papier timbré, pour nous représenter, et pour cause que nous ne nous sentions pas capables de défendre notre cause auprès de routiniers comme MM. Galant et Perrot, et sachant à l'avance, d'après les précédents établis, que le conseiller ouvrier M. Germain défendrait mal notre cause, ou plutôt ne nous défendrait pas du tout; protestons énergiquement contre les assertions contenues dans la lettre de M. Galant, assertions qui calomnient notre fondé de pouvoirs M. Ribard, et faussent l'esprit de la conciliation forcée que nous avons du subir, et si nous n'avons pas poussé plus loin, c'est que nous étions certains à l'avance du jugement qui serait rendu toujours à notre désavantage.

Recevez, Monsieur le directeur, nos remerciements anticipés.

E. LEFFEVRE et E. LABADENS, Menuisiers, rue Cuvier, 94.

Lyon, le 15 janvier 1882.

Monsieur le directeur du *Réveil Lyonnais*,

J'ai eu de mon devoir de répondre à une première lettre de M. Ribard, qui m'attaquait avec une mauvaise foi évidente, dans mes fonctions de conseiller d'hommes.

Ma réponse, vous me proudez, monsieur, cette justice, était digne; cela, M. Ribard ne pouvait guère le comprendre; mais elle était catégorique, et ce qui vaut mieux, elle était en tous points d'une exactitude absolue; cela M. Ribard le comprend et le sait très-bien, que fait-il donc que je pense de sa nouvelle lettre d'aujourd'hui, dans laquelle il entasse sur des dénégations sans vergogne de nouveaux mensonges, et sur des attaques maladroites des menaces grossières.

Sur ce terrain, il ne me convient pas de suivre M. Ribard; je réponds donc, pour la dernière fois, et seulement par respect pour la vérité:

Dans la séance de vendredi, 6 janvier, M. Ribard a été admis; par tolérance, à venir présenter et soutenir ses réclamations contenues dans un compte rendu fait par lui; note en fut prise.

Dans la séance de mardi suivant, ses clients furent entendus, à l'exclusion de M. Ribard, et ils reconnurent: 1. Qu'une partie du travail mesuré par M. Ribard et porté sur leur compte, n'avait pas été fait par eux; 2. Que la réfection d'une autre partie pour cause de mal façon était juste; 3. Enfin, que quelques heures de travail avaient également été, par erreur, portées sur leur compte.

C'est la constatation de ces erreurs, faites par M. Ribard et reconnues par ses clients, qui a entraîné la réduction de 19 francs que nous avons dû faire au dit compte.

M. Ribard appelle cela une retenue; il paraît qu'avec lui erreur doit faire compte; l'avais, moi, toujours entendu dire le contraire; pourtant, je ne défendrai pas le vieux dicton contre M. Ribard.

Quand aux allusions qui veulent être perfides, M. Ribard me permettra d'en rire, d'autant qu'elles me donnent la mesure à peu près exactes de l'impression qu'il a faite sur lui la qualification de personnel rémuant, contenue dans ma première réponse.

Enfin, M. Ribard me demande où je trouve dans ma conduite ce que j'appelle le devoir accompli.

Il y aurait plus de modestie de ma part à ne pas répondre à cette question; pourtant, puisque M. Ribard y tient, je lui dirai ce que c'est accomplir un devoir que de tenir haut et ferme le drapeau du bon sens et de la justice que cherchent à déchirer les insensés et les intrigants.

C'est accomplir un devoir que de défendre la vérité contre le mensonge et d'empêcher dans la mesure du possible les conséquences que peuvent avoir pour la société en général et la corporation des menuisiers en particulier les excitations brutales et les déclarations échouées des brutalistes et croutiers qui, du haut d'une tribune, ne craignent pas d'altérer dans le cerveau de centaines de jeunes gens, des colères inconséquentes qui n'ont d'autres origines que la haine des orateurs, haine qui elle-même est venue, la plupart du temps, de leur incapacité pour ne pas dire de leur vice.

Voilà ce que j'appelle accomplir un devoir, vous comprenez ce que c'est à une rude tâche; aussi je ne m'en laisserai plus distraire par les attaques ni par les injures.

Je termine donc en priant M. Ribard de cesser d'invocuer contre moi la loi et la discipline, c'est par trop manquer de pudeur; ce sont là des choses qui ont besoin d'être protégées contre lui.

Recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

P. GALANT,

La polémique est terminée.

Lyon, le 15 janvier 1882.

Monsieur le rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais*,

Vous venez bien insérer l'appel suivant fait aux jeunes libres penseurs socialistes de tous les arrondissements de Lyon qui veulent faire partie de la Société La Jeune Libre-pensée sociale de Lyon.

Tous les jeunes gens républicains, socialistes, libres-penseurs qui veulent faire partie de ladite société, sont priés de venir se faire inscrire au plus tôt aux adresses suivantes:

2^e arrondissement, Laverrière, rue de la Barre, 46;

3^e arrondissement, Fichet, rue Moncey, 54.

4^e arrondissement, Gervais, rue des Tuilleries, 23, à Vaiss.

Dans l'intention que la jeunesse républicaine socialiste réponde à notre appel, nous avons l'honneur de vous dire

Salut et Fraternité,

Pour la Commission, Jules Dixz.

Variétés

L'INVASION CHINOISE

Ce n'est pas de l'année prochaine que je compte partir.

Les événements dont je vais exposer le développement ne se réaliseront probablement que dans dix ou vingt ans; mais par ce siècle de vapeur et d'électricité, les phénomènes sociaux se déroulent avec une rapidité qui deviendra de plus en plus grande.

Quand on étudie l'avenir d'une société, il faut tenir compte, avec grand soin, de l'industrie qui exercera son action sur son évolution les perfectionnements de l'industrie et surtout l'amélioration de la circulation.

Or, en lisant le beau volume de la *Géographie universelle* d'Elisée Reclus, sur l'Asie orientale, je voyais se formuler avec plus de précision et de netteté une idée que j'ai déjà émise plusieurs fois; mais cette dernière étude m'a prouvé combien elle était juste.

Il s'agit d'un phénomène dont nous devons nous occuper dès maintenant, dont nous devons envisager les conséquences probables pour savoir en tirer le meilleur parti possible.

On sait que les Anglais ont surtout importé la civilisation européenne en Chine sous forme d'opium,

En 1879, le gouvernement chinois emprisonna tous les Anglais qui se trouvaient à Canton et confiscu pour 50 millions de francs d'opium.

Les Anglais y répondirent en faisant la guerre qualifiée justement guerre de l'opium, et obtinrent que cinq ports: Canton, Amoi, Fou-Tcheou, Mijp'o et Shang-Hai fussent ouverts au commerce occidental.

Les Chinois ne s'écarteront le traité que sous toutes sortes de restrictions; d'un autre côté, les Anglais demandaient de nouvelles concessions, et en 1877, puis en 1890, nouvelle guerre anglo-française contre la Chine. Actuellement dix-neuf ports sont accessibles au commerce étranger.

Le commerce extérieur de la Chine n'est pas encore considérable, relativement à l'étendue de son territoire et à sa population. Cependant il a progressé d'une manière frappante: de 1856 à 1882, la moyenne annuelle était de 129 millions de francs; en 1879, son chiffre s'élevait à 4,459 millions.

Les rapports des douanes ne tiennent pas compte des échanges opérés par l'entre-deux des jonques et qu'on évalue à environ 2 milliards.

Les mandarins s'opposent à l'établissement des chemins de fer, d'abord par routine; puis, par superstition, car, en Chine, la ligne droite est censée favoriser les influences des mauvais génies; par politique, parce qu'ils craignent l'invasion des étrangers; par intérêt personnel, parce que les moyens de communication sont difficiles et plus ils sont indépendants du gouvernement.

Il n'en est pas moins vrai que le port de la Chine est ouvert.

Or, comme la dit Musset, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

De moment qu'elle est ouverte, elle livre passage. Si elle livre passage pour entrer, elle livre aussi passage pour sortir. Les Chinois craignent l'invasion des Européens, nous, à notre tour, nous avons à prévoir l'invasion des Chinois.

Des terres jaunes du Nord aux frontières de l'Indo-Chine, la Chine est une immense plaine; comme le fait très bien remarquer M. Elisée Reclus, ses deux grands fleuves, le fleuve Jaune et le fleuve Bleu sont orientés parallèlement à l'équateur, de sorte que les migrations peuvent se faire le long de leurs rives sans avoir à souffrir de variations climatiques.

Il en résulte une masse homogène de plus de 400 millions d'habitants qui pèsent, un jour ou l'autre, d'un formidable poids sur nos petites nations occidentales.

La densité de la population est de plus de 400 habitants par kilomètre carré, tandis qu'elle n'atteint que 60 en France.

Cette population, loin d'être malthusienne théoriquement ou pratiquement, ne cesse de s'accroître.

Les hommes se marient jeunes, ont plus d'enfants qu'en Occident, et appliquent cette maxime de Mengtze: « Il y a trois pêchés contre la piété filiale, et le plus grand des trois est de ne pas avoir de descendants. »

Le chinois étouffe dans ses vastes plaines; il débordera au nord en Mongolie et en Sibirie; de plus, il est prêt à s'embarquer pour les dix-neuf ports que nous avons ouverts sur sa frontière maritime.

Les émigrants sont de deux sortes: Les Chinois sont bons commerçants, ayant la morale du commerce, tenant leurs engagements avec vigueur, habitués aux questions de banque et change, et, par conséquent s'installant rapidement aux combinations de crédit des Etats-Unis ou de l'Europe. Ils sont prêts à aller fonder des comptoirs, d'autant plus qu'ils apprennent les langues étrangères avec beaucoup plus de facilité que les étrangers n'apprennent leur langue.

(A suivre.)

BULLETTIN OUVRIER

Syndicat des mécaniciens et similaires. — La chambre syndicale convoque, en réunion générale, tous les ouvriers mécaniciens et chaudronniers en cuivre pour le 18 courant, à huit heures du soir, salle de l'Élysée, rue du Port-au-Bois, 14.

ORDRE DU JOUR:

Discussion des voix et moyens à employer pour faire exécuter dans la maison Chevalier et Grenier le règlement en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1881.

Nos collègues comprendront l'importance de cette réunion et nous comptons sur la bonne volonté de tous pour être sûr que chacun fera son devoir.

On trouvera des lettres à la porte.

Réunion urgente.

Pour la chambre syndicale: La commission du règlement du travail, MARCHAND, MARDON, DESCHAMPS, MARTINA et LANGER.

— Assurément, monsieur... — Où et quand, s'il vous plaît ?

— Demain dans la matinée, chez moi, si je ne vous ai point revu avant la fin du spectacle, et si le hasard ne m'a permis de parler à Lucile...

(A suivre.)

— Lui parler ! — répéta Sta-Pi. — Gardez-vous en bien, monsieur ! — Ce serait d'une imprudence folle ! — Vous êtes surveillé, soyez-en sûr... Le crapon doit s'apercevoir des œillades incendiaires que vous décochez; tachez du moins qu'il ignore vers qui ces traits de feu s'envolent... Un éclat pourrait compromettre... Un peu de patience, monsieur !... — En somme, vous n'en mourez pas.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

— Sur la scène, les artistes allaient et venaient, fiévreux, préoccupés, machonnant leurs rôles.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois

1 % à l'argent remboursable à vue

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON, rue d'Algérie, 20 - 31^e Année

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance
AUG. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 6 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.
Tout est garanti

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la Grande Pharmacie St-Antoine, 3 rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : 6 fr. le litre. Plus de 100 litres sont vendus journellement.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la Pomme de chevelure Ramognino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomme de chevelure pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buno, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propice à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

ON demande un garçon de peine pour magasin, 100 fr. par mois. A. M. DEBOS, rue Jean-de-Tourmes, 7.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
D'PRILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRETES
Consultations tous les jours, de 8 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande

60 ans de succès
BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

PASTILLES INDIENNES du Docteur Wilson
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.
Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON.
— Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

PILULES BRITANNIQUES
Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.
DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon
Envoi par la poste

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

TOPIQUE BERTRAND AINÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats.)
AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

UN JEUNE HOMME
demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

INJECTION BARRAJA
vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

F^s DIEN, Tailleur
7, Rue Mortier, 7
Tailleur à la Façon
Réparations en tous genres

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 50, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

VOULEZ-VOUS guérir vos rhumes, prenez le Régime homéopathique du Dr Schisman, 30 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

HERMANN Avenir par les cartes, Vauban, 54

UN JEUNE HOMME
Offre ses soirées à partir de 7 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

A LOUER
Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE
Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que
LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 cent.

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

A CÉDER
PATISSERIE
Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

ON DEMANDE à louer appartements bien aérés, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

ON DEMANDE à LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

PILULES DE FAMILLE
purgatives, dépuratives, anti-bilieuses, anti-glaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE, MANQUE D'APPETIT
MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU
VIN BERTRAND
A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.
LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Brosses. A Grenoble, pharm. Chatrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50
Qualités estampillées

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON - 44, Cours Morand - LYON
SPÉCIALITÉ
DES
COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

INJECTION ROUX
GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS
Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER
SUGGURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON - 14, Rue Confort - LYON
SUGGURSALE GRENOBLE Passage Teissière
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence
Lyon : Progrès - Salut public - Courrier - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - Républicain du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Eclair - Moniteur des soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo vinicole - Lyon horticole - Gazette agricole - Monde agricole. - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction lyonnaise.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. - Courrier du Dauphiné. - Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgois : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Macon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. - Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Mourvilliers : Progrès de l'Ain. - Courrier de l'Ain. - Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France